LA PIÈCE MANQUANTE : VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES UTILISATEURS DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

TOM NESMITH est professeur agrégé à l'Université du Manitoba et fondateur du programme de maîtrise en études d'archives au sein du Département d'histoire. Il a également été vice-doyen de la Faculté des arts de l'Université du Manitoba de 2001 à 2004. Avant de rejoindre la faculté de l'université, il était archiviste aux Archives nationales du Canada de 1978 à 1990. Parmi ses nombreuses activités de publication et d'édition, il a été rédacteur en chef de la revue *Archivaria*, éditeur et contributeur à *Canadian Archival Studies and the Rediscovery of Provenance* (1993), une publication conjointe de l'Association canadienne des archivistes et de la Société des archivistes américains, et récipiendaire du Prix W. Kaye Lamb. Il a obtenu son baccalauréat et sa maîtrise en histoire à l'Université Queen's et un doctorat en histoire à l'Université Carleton. Il est membre de l'Association canadienne des archivistes.

Les archives sont des lieux inconnus pour la plupart des gens. Elles peuvent sembler éloignées de nos préoccupations de tous les jours et des questions importantes pour la communauté. Elles peuvent sembler être des endroits où les anciens documents vont mourir et recueillir de la poussière. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Les archives découlent de notre travail quotidien et des activités de la vie personnelle et façonnent nos communautés et le monde plus large d'une multitude de façons extraordinaires. Chacun d'entre nous chaque jour produit et utilise des archives, à la fois de près et de loin, directement et/ou indirectement. Chaque jour, plusieurs utilisent un service d'archives en personne ou à distance à travers des demandes placées sur le web, par téléphone ou courrier électronique. Chaque jour, nous fournissons des informations sur – ou créons nous-mêmes – des lettres, des notes, des photos, des journaux intimes et autres documents dans différents médias qui vont aboutir dans un service d'archives quelque part, selon les lois et les politiques qui régissent notre travail et nos vies, ou comme cadeaux que nous ou d'autres faisons aux archives. Et chaque jour, lorsque nous lisons des livres, des journaux, des magazines et des sites web, regardons des films et la télévision, écoutons la radio et maintenant des podcasts, allons au théâtre, utilisons les services d'une bibliothèque, visitons un musée, une galerie d'art, ou un lieu historique, envoyons nos enfants à l'école, et même lorsque nous utilisons un jeu vidéo, nous utilisons les archives, car ces gestes utilisent tous des archives. Les auteurs qui ont fait des recherches d'archives pour écrire les livres que l'on trouve dans les librairies et les bibliothèques, qui sont revus dans les journaux, les magazines, à la radio, qui inspirent des œuvres d'art, de musique, des pièces de théâtre et des films, qui sont ensuite présentés à la télévision, vendus sous forme de DVD, utilisés dans les écoles, et qui guident la création d'expositions de musées ou de sites historique, tous ces gestes,

ayant à leur tour une multiplicité d'autres ramifications, démontrent de tant de manières comment les archives sont (directement ou indirectement) tout autour de nous.

Ce livre, film, jeu, ou site web nous aide à comprendre la façon dont nous avons traité l'autre au fil du temps, nos échecs et nos réussites, nos obligations mutuelles, et comment nous pourrions avancer ensemble en tant que communauté vers de meilleures compréhensions. Plus précisément, ce livre, ou les documents d'archives eux-mêmes, peuvent aider à éclairer une histoire familiale inspirante, tenir un gouvernement ou une autre institution pour responsable de ses actes, ou se protéger d'attaques sans fondement. Et bien plus encore. Les archives sont maintenant également utilisées dans des recherches scientifiques et médicales extrêmement importantes, de l'étude du syndrome de stress post-traumatique, du cancer, des pandémies, de la maladie d'Alzheimer, et des bases génétiques de la maladie – à la climatologie, la sismologie, le géomagnétisme, et la protection de l'environnement.

En outre, au cours des dernières années, les sociétés sont devenues de plus en plus dépendantes d'une variété croissante de documents afin de répondre aux préoccupations ayant trait aux droits de la personne. Des exemples importants incluent : des archives utilisées dans la poursuite de criminels de guerre nazis, et à la recherche des biens et richesses volées des victimes de l'Holocauste, en fer de lance du mouvement des droits autochtones (y compris l'exemple le plus récent – la Cour suprême du Canada confirmant les revendications territoriales des Métis du Manitoba en 2012) ; dans la lutte contre les abus de certaines expériences médicales, telles que les essais cliniques Tuskegee sur la syphilis aux États-Unis au milieu du XX^{e} siècle, la compensation pour les fumeurs souffrant de cancer offerte par les compagnies de tabac ; la résolution de meurtres datant de l'époque des droits civiques aux États-Unis ; l'enquête sur les pensionnats indiens au Canada, y compris les récentes révélations provenant des archives du gouvernement du Canada relatant des expériences de nutrition abusives infligées aux enfants dans ces écoles ; l'indemnisation des Canadiens japonais pour la confiscation de leurs biens et leur internement durant la Seconde Guerre mondiale ; la reconnaissance de l'internement des Ukrainiens-Canadiens au cours de la Première Guerre mondiale ; la taxe d'entrée des sino-canadiens ; les revendications des personnes handicapées en ce qui concerne la maltraitance institutionnelle (une importante affaire judiciaire est actuellement en cours en Ontario) ; les droits des femmes canadiennes touchées par l'adoption forcée de leurs enfants dans les années 1950 et 1960 ; le mouvement pour les droits des communautés LGBT ; et les cas de personnes condamnées à tort, Steven Truscott et Erin Walsh en particulier.

Au cœur des préoccupations des droits de la personne est une perspective évidentielle et, de plus en plus, archivistique ou à long terme – souvent parce que les problèmes des droits de la personne ne sont pas considérés comme tels avant de nombreuses années. Au Canada et partout dans le monde, les droits de la personne et les questions de justice sociale ont été traitées à l'aide d'archives – de l'Afrique du Sud, l'Amérique centrale et du Sud, et l'Europe de l'Est, tentant de faire avec l'extinction de diverses dictatures – à l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et les États-Unis, tout comme le Canada, retraçant des siècles de mauvais traitements des peuples autochtones. Il n'est donc pas surprenant que le rapport des Nations Unies de 2009 note que « La reconnaissance que les archives et les archivistes jouent un rôle central dans le soutien des droits de la personne a augmenté au cours de la dernière décennie… Un système d'archivage national robuste est essentiel dans une démocratie pour veiller à ce que les documents importants à l'exercice des droits de la personne soient préservés ».[1]

On pourrait même dire que la relation entre les archives et les droits de la personne est si rapprochée qu'un droit aux archives devrait être inclus parmi les droits de la personne, puisque les archives dans les démocraties doivent être la pierre angulaire de leur protection. Les archives donnent des moyens de traiter les revendications et les griefs spécifiques, et peuvent transmettre des connaissances sur notre traitement de l'autre dans le passé, sur les droits acquis et les obligations assumées qui sous-tendent la capacité même d'exercer des droits. Au-delà de ceci, les diverses autres utilisations des archives mentionnées ci-dessus contribuent aussi à la protection des droits de la personne. Ce livre, film, jeu, musique, diffusion, magazine ou nouvelle favorise l'auto-compréhension, l'identité, la mémoire et l'activité économique de la communauté, et donc notre santé et notre bien-être en tant que société, ce qui *à son tour* rend possible l'exercice et la poursuite des droits. Nous redoutons l'amnésie personnelle. L'amnésie communautaire serait tout aussi invalidante à la protection des droits dans une société démocratique.

Les archives ont maintenant des utilisations et un impact sur notre bien-être qui vont au-delà de tout ce qu'on a connu. La communication en ligne leur permet maintenant d'atteindre ce potentiel grandissant, car elle peut présenter des documents directement dans l'ordinateur, ou nous joindre à des gens de l'autre côté du globe, créant ainsi de nouvelles communautés. Mais ce potentiel nécessite un soutien pratique. Comme toutes les autres possessions précieuses de la communauté, des ressources humaines et autres sont nécessaires pour bien la soutenir. Tout comme notre infrastructure publique de routes et de ponts, l'infrastructure du savoir doit également opérer avec un financement adéquat et une autorité juridique et politique. (En effet, nous avons besoin des archives pour maintenir nos travaux publics). Les archives, la partie la moins familière et moins financée de cette infrastructure du savoir, sont souvent victimes de compressions budgétaires. Chacune de ces compressions déchire peu à peu le tissu que les archives ont tissé dans nos communautés, et ce au même moment où les archives, si elles étaient bien soutenues, sont plus que jamais en mesure de renforcer ces communautés. Malheureusement, la faiblesse sociale, politique et juridique sévère de la gestion des documents et des archives menace ces objectifs. Les archives ne sont pas encore assez bien comprises et prises en charge assez fortement par la société pour être en mesure d'effectuer cette tâche aussi efficacement qu'elle mérite de l'être.

Si nous voulons protéger les droits de la personne à l'aide de documents, interpellant ainsi les archives qui contribuent de manière la plus importante à conserver ceux-ci, nous ne pouvons garder les bras croisés et attendre que le tout se fasse par magie. Les documents et les archives sont construits, ils ne poussent pas dans les arbres, et leur contrôle est souvent très contesté. En dépit de la grande variété de documents produits chaque jour, et les collections massives d'archives, beaucoup plus est détruit que conservé. Cela se fait par nécessité et souvent légitimement, mais pas toujours. Souvent, cela se fait sans trop y penser, un résultat de la négligence et de la mauvaise gestion. Souvent les documents sont mal gérés parce que les ressources sont limitées et qu'il y a d'autres priorités plus urgentes. Même s'ils sont conservés, cependant, les documents peut être mal identifiés, maintenus d'une manière désorganisée et mal gérée, d'une manière qui a endommagé et érodé leur intégrité et leur signification. Leur accès peut également être très restreint, même s'ils sont de toute évidence des documents publics. En effet, le Commissaire à l'information du gouvernement fédéral a déploré en 2009 que le droit d'accès à l'information créé par le gouvernement canadien « risque d'être totalement effacé ». Dans son dernier rapport, elle dit qu'il continue d'être dans un « état dangereux ».[2]

Ces problèmes des documents publics sont multipliés du côté privé de la production et de l'archivage des documents. Ici, le volume et la variété de ceux-ci sont encore plus vastes (les documents produits par *toutes* les personnes concernées et les institutions non gouvernementales), et il y a très peu d'exigences juridiques pour leur saine gestion et archivage. Pourtant, les actions de nombreuses entreprises, églises et autres institutions peuvent avoir un effet profond sur les droits de la personne. Les témoignages personnels des militants et des persécutés, et les archives des ONG œuvrant dans le domaine des droits de la personne, sont essentiels, mais souvent vulnérables à la perte et à la destruction. Et pourtant, il y a peu de disposition pour l'archivage de ces documents dans les archives financées par l'État – principalement parce que ces archives sont généralement si pauvres qu'elles ont dû réduire de manière drastique leur travail sur des matériaux particuliers. Ce type clé de registre des droits de la personne est en grave danger.

Et que dire de l'impact de la forme numérique sous laquelle de nombreux documents sont produits aujourd'hui ? L'avènement de la communication numérique ajoute à ces défis, puisqu'elle est sensible à la manipulation, à l'égarement et à la destruction en raison de la fragilité et de l'obsolescence technologique, à moins que des mesures d'archivage ne soient prises assez tôt. Cependant, elles ont rarement été prises, malgré les innombrables exhortations, avertissements et propositions faites par les archivistes auprès de leurs établissements. Les archives publiques canadiennes détiennent très peu de qui a été créé uniquement sous forme numérique, dans les quelques 60 années de l'ère numérique. D'autres pays n'ont pas eu beaucoup plus de succès. Quel sera l'effet sur les droits de la personne ? Si cette tendance se poursuit, alors que nous avançons dans l'ère de l'ordinateur et dépendons de moins en moins sur le papier, il est très douteux qu'une enquête du genre de celle qui fut effectuée sur les pensionnats, si on venait à la nécessiter dans 30 ou 40 ans, pourrait être effectuée de la même manière. Bien que nous soyons inondés d'information numérique, les mises en garde de certains observateurs d'un « âge sombre » numérique sont probablement valables pour

une partie massive de ces informations – la fiche d'origine numérique des institutions et des individus – qui sont très loin d'être facilement disponibles. Et si la responsabilité de l'accessibilité à long terme et de la préservation de ces informations numériques réside clairement dans le mandat juridique de la plupart des archives publiques, celles-ci ne sont pas encore archivées.

Ces défis importants pour les documents servant au travail, à la recherche et à l'éducation sur les droits de la personne sont aussi confrontés par les autres utilisations des archives mentionnées plus tôt. Le problème est aggravé davantage par le fait que les documents qui peuvent servir à chacun de ces domaines d'intérêt ne sont pas disponibles dans un ensemble préemballé, en un seul endroit, et étiquetés convenablement. Le dossier des droits de la personne, par exemple, est éparpillé ici et là – dans les bureaux et les maisons de divers producteurs de documents et dans diverses parties de diverses archives. Il est peu probable que vous puissiez trouver une boîte sur laquelle serait inscrit en lettres majuscules et en caractères gras « **DOCUMENTS DE DROITS DE LA PERSONNE D'INTÉRÊT POUR VOUS** ». Qui aurait pensé, par exemple, qu'une humble feuille de présence à l'école serait devenue si vitale dans la résolution de la question des pensionnats indiens pour des milliers de personnes ? Et quoi faire d'un curieux document de 1854 trouvé dans les archives provinciales de la Colombie-Britannique, *sans aucun texte*, mais listant 159 noms autochtones avec un X à côté de chacun d'eux, et signé par le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, James Douglas, en tant que « gouverneur de l'Ile de Vancouver ». Une analyse minutieuse du contexte de ce document par rapport à d'autres, effectuée par un archiviste dans les années 1960, a montré que c'était l'équivalent d'un traité longtemps négligé, qui, lorsqu'il a enfin été compris en tant que tel, a lancé le mouvement moderne des droits autochtones et le processus juridique au Canada.[3] Toute forme de document (des témoignages oraux au courrier électronique) de toute origine (un individu ou un gouvernement, une entreprise, une institution religieuse, éducative, médicale, scientifique, ou autre) et de tout âge pourrait devenir un document important pour les droits de la personne – en fonction des circonstances.

Ainsi, cette perspective façonne ma principale suggestion pour une action future sur les préoccupations des archivistes. Bien qu'il existe des mesures spécifiques pouvant être prises pour aider le travail d'archives en ce moment dans tous les domaines, y compris les droits de la personne, tels que la désignation de l'Université du Manitoba comme le dépositoire pour la Commission Vérité et Réconciliation des archives du Canada, une action préalable et fondamentale est nécessaire. Un bref retour sur l'histoire des archives est nécessaire ici. Le développement des archives au Canada repose principalement sur trois choses – les archivistes, les institutions d'archives, et les utilisateurs des archives. Au cours du siècle dernier, nous avons vu l'émergence d'une nouvelle profession d'archiviste (marquée par la création de l'Association des archivistes du Québec en 1967 et l'Association canadienne des archivistes en 1975), la création et le développement de nombreuses institutions d'archives (marquée par la création du Conseil canadien des archives en 1985), et l'émergence des divers nouveaux utilisateurs d'archives mentionnés plus haut. Pendant les quarante dernières années, l'ordre du jour pour les archivistes ciblait en grande partie le renforcement de la profession et – pour les institutions d'archives – le renforcement des institutions. Celles-ci ont été des priorités nécessaires et nous ont apporté beaucoup en termes de nouvelles compétences professionnelles et l'amélioration des installations et des programmes d'archives. Mais c'est tout ce qu'elles nous ont apporté. Autrement, nous n'aurions pas besoin de ce Sommet sur les archives. Ces programmes ont tendance à être repliés sur eux-mêmes dans l'ensemble, forcément, afin de bâtir la nouvelle profession et de nouvelles et grandissantes institutions d'archives. Et bien que guère indifférents aux utilisateurs d'archives, ceux-ci n'ont pas été aussi prioritaires. Il s'agit de la pièce manquante. Il est peut-être facile d'oublier qu'auparavant, il y a eu des archivistes, et avant que les institutions d'archives n'apparaissent, il y a eu généralement des gens qui voulaient utiliser des documents d'archives. C'était la Société littéraire et historique de Québec, après tout, qui a suscité la création de l'ancêtre de Bibliothèque et Archives Canada en 1872, de laquelle la profession archivistique au Canada a pu émerger. Et les archivistes au Canada ont favorisé le développement institutionnel impressionnant d'archives dans la première moitié du XX^{e} siècle grâce à la cultivation d'une alliance avec la profession historique naissante. Pourtant, cette alliance fondamentale s'est effilochée, et bien que les chercheurs et historiens soient devenus plus nombreux, une nouvelle alliance élargie entre les archivistes et ces historiens ne s'est pas formée. Nous avons franchi une nouvelle étape dans l'histoire des archives, où l'on réalise que cette alliance doit être

reconstruite. Cette nouvelle situation a été provoquée par deux choses : i) l'extension récente extraordinaire et la diversification des utilisations des archives ; ii) l'utilisation généralisée des documents d'origine numérique. Les premières propositions visant à déplacer le travail d'archives de l'ombre au centre des préoccupations de la société, tout comme les questions des droits de la personne, illustrent bien ce changement. Tel que mentionné plus tôt, la deuxième représente une menace pour ces espoirs encore embryonnaires. La voie à suivre, je crois, est de réunir les nouveaux alliés potentiels que l'utilisation croissante des archives fournit aux archivistes afin d'aider ces derniers à gérer principalement (mais pas exclusivement) les problèmes posés par les documents numériques et à assurer l'accomplissement de leur grande promesse. L'expansion passionnante de l'utilisation des archives a eu lieu principalement avec les documents analogiques. Les archives à travers le monde ont jusqu'à présent été incapables de faire beaucoup de progrès dans l'archivage du document d'origine numérique car cela nécessite un engagement plus poussé à l'archivage par ses créateurs que le document analogique. Jusqu'à présent, cet engagement n'a pas été fait. Les budgets en effet toujours serrés et les coupures dans les budgets d'archives parfois abruptes mettent à nu sa faiblesse. Les plaintes *distinctes* et *dispersées* faites habituellement *après le fait* par les utilisateurs d'archives sur ces coupures ont été largement ignorées. Nous n'aurons plus d'archives comme nous les avons connues, elles qui nous ont emmenés aux abords de nouveaux rôles extraordinaires pour les archives, si on ne peut maîtriser le document d'origine numérique. Mais ce n'est pas tant un problème technique dans l'archivage ou l'informatique ou au niveau financier. C'est maintenant principalement un problème de « politique », de sensibilisation du public, et qui nécessite une intervention sociale et « politique » appropriée.

Une nouvelle alliance renforcée des archivistes et des utilisateurs d'archives offre le meilleur espoir pour relever ces défis et saisir ces opportunités. La variété étendue des utilisateurs offre aux archivistes un plus grand groupe d'alliés que jamais. Les types de plus en plus importants d'utilisations d'archives (comme dans les questions relatives aux droits de la personne et des autochtones) offre un ensemble plus puissant d'alliés que jamais. Que seraient les prochaines étapes pratiques pour reconstruire ce partenariat d'archives ? Je propose que cette conférence recommande la création de ce qu'on pourrait appeler la Coalition des archives canadiennes. Elle serait composée principalement d'utilisateurs d'archives clés. Son comité de coordination devrait inclure les présidents de l'ACA et de l'AAQ, ou leurs délégués. Son objectif serait de présenter à ceux qui supportent les archives et au grand public les problèmes et les besoins des utilisateurs d'archives, des archivistes et des institutions archivistiques. Elle pourrait établir des programmes pour répondre à ces besoins. Elle doit le faire de manière proactive en présentant les besoins, les préoccupations et les conseils directement et régulièrement à ceux qui supportent les archives et aux médias. Elle pourrait commander des rapports d'experts sur certaines questions en cas de besoin, envoyer des représentants à comparaître devant les instances parlementaires et gouvernementales à tous les niveaux et rencontrer des groupes concernés dans les mondes des affaires, des universités et de l'archivistique. Elle doit encourager la discussion de ces questions parmi les groupes membres de la coalition (dans leurs diverses publications et conférences), stimuler l'intérêt pour la recherche d'archives parmi ces nouveaux utilisateurs potentiels, participer régulièrement à des conférences d'archives, et encourager la création et le soutien de coalitions locales et régionales qui pourraient également être mises en place. Elle pourrait répondre rapidement d'une seule voix puissante aux coupures possibles ou réelles des budgets d'archives ou aux menaces à leur autorité. Elle donnerait aux utilisateurs d'archives un rôle plus important en tant que *défenseurs* des archives.

Je vois l'adhésion à la coalition tirée de représentants d'associations professionnelles et autres qui ont des intérêts pour une saine administration des documents et des archives, à la fois analogiques et numériques. Elle pourrait s'inspirer des communautés suivantes : l'enseignement, généalogique, littéraire, Autochtones, scientifique, médicale, vérification, médiation, information et vie privée, documentation et gestion de l'information, technologie de l'information, juridique, administration publique, affaires, philanthropique, journalistique, bibliothéconomie, curatelle de musée et droits de la personne et d'autres communautés militant pour la justice sociale. Au tout début, la coalition pourrait être financée par les associations participantes, en finançant les frais de leurs représentants. De toute évidence, les problèmes de financement à long terme resteront une préoccupation. Mais l'exploration préliminaire de la viabilité d'une telle coalition ne devrait pas être entravée par des problèmes de financement.

Il y a beaucoup, beaucoup de points importants à l'ordre du jour des archives. J'ai à peine touché ceux ici. Mais ce fut volontaire, car je crois que si nous ne donnons pas une haute priorité au renouvellement, à l'élargissement et au renforcement de notre partenariat avec les utilisateurs des archives, il y a peu d'espoir qu'on progresse de manière substantielle et en temps opportun sur les autres points de l'ordre du jour. Comme prochaine étape immédiate, je demande à cette conférence d'inviter l'ACA et l'AAQ à prendre des mesures pour explorer la création d'une telle coalition.

NOTES

1 Nations unies, *Report of the Office of the High Commissioner for Human Rights*, 21 août 2009 : 3-4. Disponible au www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/12session/A-HRC-12-19.pdf.

Consulté le 15 novembre 2013. Pour un petit échantillon de la littérature soutenant les premiers paragraphes de ce texte, voir Cheryl Avery et Mona Holmlund, éds., *Better Off Forgetting?: Essays on Archives, Public Policy, and Collective Memory* (Toronto: University of Toronto Press, 2010); Richard Cox et David Wallace, éds., *Archives and the Public Good: Accountability and Records in Modern Society* (Westport, Conn.: Quorum Books, 2002); Randall Jimerson, *Archives Power: Memory, Accountability, and Social Justice* (Chicago: Society of American Archivists, 2009); Gari-Anne Patzwald et Soeur Carol Marie Wildt, "The Use of Convent Archival Records in Medical Research: The School Sisters of Notre Dame Archives and the Nun Study," *The American Archivist* 67 nº 1 (Printemps/Été 2004) ; Public Broadcasting Service, "Nova: Ghost in Your Genes" diffusé le 16 octobre 2007, transcript au www.pbs.org/wgbh/nova/transcripts/3413_genes.html; Jill Delaney, "An Inconvenient Truth? Scientific Photography and Archival Ambivalence," *Archivaria* 65 (Printemps 2008); "Turning the Knob on Writers' Closets: Archives and Canadian Literature in the 21st Century" – édition spéciale du *Journal of Canadian Studies* 40, nº 2 (Printemps 2006) ; Judith Roberts-Moore, "Establishing Recognition of Past Injustices: Uses of Archival Records in Documenting the Experience of Japanese Canadians During the Second World War," *Archivaria* 53 (Printemps 2002) ; Ian Mosby, "Administering Colonial Science: Nutrition Research and Human Biomedical Experimentation in Aboriginal Communities and Residential Schools, 1942–1952," *Histoire sociale/Social History* 46, nº 91 (Mai 2013) ; et Tom Nesmith, "Toward the Archival Stage in the History of Knowledge," communication présentée au congrès annuel de l'Association canadienne des archivistes, 15 juin 2013. Disponible au archivists.ca "Members Login".

2 Office du Commissaire à l'information du Canada, *Out of Time: Special Report to Parliament: Systemic Issues Affecting Access to Information in Canada*, 2008-2009 Report Cards, "Message from the Interim Commissioner". Disponible au www.oic-ci.gc.ca/eng/rp-pr_spe-rep_rap-spe_rep-car_fic-ren_2008-2009_1.aspx. *Annual Report 2012-2013: Information Commissioner of Canada*, "Message from the Commissioner". Disponible au : www.oic-ci.gc.ca/eng/annual-reports-rapports-annuel_2012-2013_1.aspx (Consultés le 16 novembre 2013).

3 Anne Lindsay, "Archives and Justice: Willard Ireland's Contribution to the Changing Legal Framework of Aboriginal Rights in Canada, 1963–1973," *Archivaria*: 71 (Printemps 2011).